

# 2017

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Approuvé le : 20 Juin 2018

Communauté de Communes du Vimeu

18 avenue Albert THOMAS. B.P. 60067

80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN CEDEX

TÉL : 03.22.30.40.42

Courriel : [contact@cc-vimeu.fr](mailto:contact@cc-vimeu.fr)

Site Internet : [www.cc-vimeu.fr](http://www.cc-vimeu.fr)



## Sommaire

<b>I. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE .....</b>	<b>1</b>
A. Le territoire desservi par la Communauté de Communes.....	1
B. L'organisation des collectes.....	1
1. Bénéficiaires du service et fréquence des collectes .....	2
2. Localisation des déchèteries.....	2
✓ La déchèterie située sur « Les Croisettes » .....	2
✓ La déchèterie située sur « La Z.A.V.I. » .....	3
3. Les différentes collectes séparées proposées .....	4
✓ Les ordures ménagères résiduelles « OMr ».....	4
✓ Le verre « V » .....	4
✓ Les recyclables secs hors verre .....	5
✓ Zoom sur les points d'apport volontaire « P.A.V » du secteur Est.....	5
✓ Les déchets verts « D.V. » .....	5
✓ La collecte des encombrants « Enc. » .....	6
✓ Les piles et les cartouches d'imprimante.....	6
✓ Les Textiles – Linges – Chaussures « T.L.C » .....	6
4. Bilan des tonnages 2017 .....	7
✓ Pour l'ensemble des flux .....	7
✓ Evolution des tonnages de 2014 à 2017 .....	8
5. Zoom sur les déchets des déchèteries .....	9
✓ La fréquentation.....	9
✓ Les tonnages par flux .....	9
✓ Les horaires d'ouverture au public .....	10
C. Prévention des déchets ménagers et assimilés.....	10
1. Bilan des actions réalisées en 2017 .....	10
✓ Promouvoir le compostage domestique auprès de foyers .....	10
✓ Promouvoir le compostage auprès des établissements scolaires et maison de retraite.....	10
✓ Sensibiliser aux enjeux environnementaux.....	11
✓ Promouvoir le réemploi des objets de la vie quotidienne .....	12
✓ Actions d'exemplarité .....	13
2. Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés.....	13
<b>II. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT .....</b>	<b>14</b>
A. Traitement des déchets ménagers et assimilés.....	14
1. Localisation et nature des traitements .....	14
2. Taux de valorisation matière des recyclables secs .....	16
✓ Bilan 2017 des recyclables secs triés.....	16
✓ Répartition des matières triées (recyclables secs y compris le verre) .....	16
✓ Bilan 2017 des recyclables secs valorisés.....	17
3. Taux global de valorisation matière des déchets ménagers.....	17
4. Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	18
B. Mesures prises pour prévenir et atténuer les effets préjudiciables à la santé sur l'homme et l'environnement des opérations de gestion des déchets .....	18
<b>III. LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>18</b>
A. Modalités d'exploitation.....	18
B. Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement .....	19
C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises.....	19
D. Montant annuel des actions du programme local de prévention des déchets.....	19
E. Produits des droits d'accès pour les déchets apportés directement par les entreprises.....	20
F. Montant global et détaillé des différentes aides publiques et soutiens des organismes agréés .....	20
G. Montant global et détaillé des recettes perçues pour la vente des matériaux.....	20
H. Autres recettes .....	21
I. Coûts aidés et analyse des évolutions de 2011 à 2016 .....	21
1. Le coût aidé tous flux confondus et par flux.....	21
2. Le coût aidé par flux en € HT/tonne et en € HT/hab .....	21
3. Comparatif des coûts 2016 de la CC Vimeu Vert et de la CC du Vimeu Industriel et analyse des coûts 2017 ..	22
4. Coût complet par étapes techniques.....	23

# I. Les indicateurs techniques relatifs à la collecte

## A. Le territoire desservi par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets » pour les vingt-six communes et hameaux de son territoire, répartis en deux secteurs (Est et Ouest)

Communes	Hameaux	Communes	Hameaux	Communes	Hameaux
Acheux en Vimeu	Frireulles/Frières/ Zoteux	Friville-Escarbotin	Belloy Noirville	Toeufles	Rogeant Chaussoy Bellavesne
Aigneville	Hocquelus Courcelles	Grébault-Mesnil	Onicourt	Tully	/
Béhen	Bainast/Boëncourt Les Alleux/ Les Croisettes	Huchenneville	Caumont Villers sur Mareuil Inval Limercourt	Tours-en-Vimeu	Corroy/ Hamicourt/ Houdent/Longuemort
Bourseville	Martaigneville	Méneslies	/	Valines	Saint-Mard
Béthencourt sur Mer	/	Miannay	Lambercourt Petit Miannay	Woincourt	/
Cahon-Gouy	/	Moyenneville	Bienfay / Bouillancourt sous Miannay/ Mesnil les trois fétus	Yzengremer	/
Chepy	/	Nibas	Saucourt		
Ercourt	Le Monchel	Ochancourt	/		
Feuquières-en- Vimeu	/	Quesnoy-le-Montant	Campagne/ Hymmeville		
Fressenneville	/	St-Maxent	/		

Secteur Ouest 

Secteur Est 

## B. L'organisation des collectes

La C.C.V. dispose de 7 bennes pour les ramassages des ordures ménagères et des recyclables secs dont deux bennes de dépannage. Elle dispose également de deux bennes spécifiques pour le ramassage des encombrants et d'une benne prêtée aux communes pour le ramassage des déchets verts.

L'entretien courant du matériel est assuré en régie dans un atelier spécialisé situé à Bourseville.

Le service d'exploitation des collectes est constitué de six chauffeurs, onze ripeurs et un mécanicien dont un chauffeur et un ripeur de remplacement.

## 1. Bénéficiaires du service et fréquence des collectes

La population retenue est celle reprise sur SINOE dans la matrice des coûts ADEME 2017 : **23 345 habitants (population municipale 2017)**

Secteur Est :

Flux collectés	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclable Secs Hors Verre	Verre	Encombrants	Déchèterie	Textile
Fréquence	1 fois par semaine	2 fois par mois	2 fois par mois	1 fois par an	En continu	En continu
Desserte	Tout le territoire	Point de regroupement par commune	Point de regroupement par commune	Tout le territoire	ZA les Croisettes	5 communes
Mode de collecte	Porte à Porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire	Porte à Porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Contenants	Pas de contenants	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Pas de contenants	Bennes/Containers/Vrac	Containers aériens
Mode d'exploitation	Régie	Prestataire privé	Prestataire privé	Régie	Prestataire privé	Prestataire privé
Mode de traitement	Stockage	Recyclage	Recyclage	Stockage	Valorisation / Stockage / Incinération	Valorisation

Secteur Ouest :

Flux collectés	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclable Secs Hors Verre	Verre	Déchets Verts	Encombrants	Déchèterie	Textile
Fréquence	1 fois par semaine	2 fois par mois	2 fois par mois	Différents modes opératoires	4 fois par an	En continu	En continu
Desserte	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	ZAVI	Tout le territoire
Mode de collecte	Porte à Porte	Porte à Porte	Porte à Porte	Porte à Porte	Porte à Porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Contenants	Bacs 140L/240L/340L	Bacs 140L/240L/340L	Bacs modulo 35L	Sacs/Vrac	Pas de contenants	Bennes/Containers/Vrac	Containers aériens
Mode d'exploitation	Régie	Régie	Régie	Régie communale	Régie	Prestataire privé	Prestataire privé
Mode de traitement	Stockage	Recyclage	Recyclage	Valorisation	Stockage	Valorisation / Stockage / Incinération	Valorisation

\*7 communes collectent les déchets verts : Aigneville, Béthencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Tully et Woincourt

## 2. Localisation des déchèteries

La Communauté de Communes possède deux déchèteries sur son territoire. L'une, située dans la Zone d'Activités « Les Croisettes » construite et exploitée en régie depuis juillet 2015, l'autre, située dans la zone d'activités du Vimeu industriel, construite et exploitée depuis 2005 par la société METOSTOCK Environnement.

✓ La déchèterie située sur « Les Croisettes »



Ce sont 9 postes de déchargement équipés de dispositifs antichute en haut de quai et différents postes de déchargement en bas de quai.

L'accès est gratuit pour les habitants du territoire mais conditionné à la présentation d'une vignette distribuée en commune ou directement à la déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise.

L'accès pour les professionnels est payant ou gratuit selon les indications définies dans une grille tarifaire

Conformément à son arrêté préfectoral et à la Charte Qualité des déchèteries de la Somme, le site accueillera :

- Les objets destinés à la recyclerie
- Le tout-venant (encombrants),
- Les déchets de jardinage (tailles, tontes, déchets d'élagage, thuyas...)
- Les papiers/cartons
- Le bois traité et non traité
- Les métaux : (ferreux et non ferreux)
- Les gravats
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les Déchets diffus spéciaux (déchet dangereux de bricolage ou de jardinage)
- Les batteries
- Les radiographies
- Les déchets issus de la collecte sélective par apport volontaire (verre, journaux magazines, emballages ménagers)
- Les piles et accumulateurs
- Les bouteilles de gaz
- Les lampes et ampoules
- Les déchets d'équipements d'ameublement (matelas, tables, sommier, petits mobiliers....)
- Les pneus des véhicules légers
- Les huiles de moteurs et alimentaires usagées
- Les textiles, les chaussures, la maroquinerie
- Les cartouches d'encre
- Les capsules de la marque Nespresso

✓ La déchèterie située sur « La Z.A.V.I. »



Ce sont 8 postes de déchargement équipés de dispositifs antichute.

Les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : produits toxiques, inflammables, polluants (batteries, piles, solvants), gravats, ferrailles mais aussi les déchets encombrants, les déchets verts, les textiles.

Ils peuvent aussi déposer des dons pour la Recyclerie du Vimeu.



Une signalétique a été créée pour fluidifier le trafic à l'intérieur de la déchèterie, remettre à jour les horaires et la liste des déchets autorisés.

Les déchets sont ensuite acheminés selon leur nature vers les filières de valorisation adaptées.

Chaque habitant de la C.C.V. peut accéder gratuitement à la déchèterie grâce à un badge personnalisé qui lui est remis sur présentation d'un justificatif de domicile dans la limite d'1m3/semaine soit 52m3 par an et par habitant.

Pour les professionnels, l'accès à la déchèterie est gratuit pour les cartons et payant pour les autres matériaux (grille tarifaire spécifique).

Contrôle d'accès et pont bascule pour chaque dépôt.

### 3. Les différentes collectes séparées proposées

L'ensemble des besoins en termes de collecte des déchets est couvert par la régie communautaire ou des entreprises privées selon le secteur du territoire et les besoins techniques.

#### ✓ Les ordures ménagères résiduelles « OMr »

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte à raison d'une fois par semaine selon un calendrier annuel distribué en commune.

**Il faut noter que suite à la fusion, la régie communautaire a repris la collecte des 12 communes du secteur Est sur 4 jours.**

**Cette reprise en régie a été possible en optimisant les moyens humains et matériels déjà présents.**

#### ✓ Le verre « V »

##### **Secteur Est :**

Le verre est collecté en apport volontaire dans chaque commune sur des plateformes bétonnées. Il est stocké dans des containers de type Citybulle 4 m<sup>3</sup> gris vert avec système de vidage gravitaire par simple trappe, ridelle et crochet simple.

La collecte s'effectue deux à trois fois par mois sur l'ensemble des douze points d'apports volontaires et des trois hors PAV (Boëncourt, Bouillancourt sous Miannay et CAERA).

##### **Secteur Ouest :**

Le verre est collecté en porte à porte à raison d'une fois tous les 15 jours selon un calendrier annuel distribué en commune.

✓ Les recyclables secs hors verre

**Secteur Est :**

Les corps creux (bouteilles plastiques, tétra briques, boîtes de conserve) et les corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) sont collectés en apport volontaire dans chaque commune sur des plateformes bétonnées. Ils sont stockés dans des containers de type Citybulle 4 m<sup>3</sup> marron ou gris bleu avec système de vidage gravitaire par simple trappe, ridelle et crochet simple.

**Secteur Ouest :**

Les recyclables sont collectés en porte à porte à raison d'une fois tous les 15 jours selon un calendrier annuel distribué en commune.

✓ Zoom sur les points d'apport volontaire « P.A.V » du secteur Est

COMMUNE	LOCALISATION	 Nombre de CC	 Nombre de CP	 Nombre de V	TOTAL
ACHEUX EN VIMEU	La Place à Frières	2	1	1	4
BEHEN	Rue du cimetière	2	2	1	5
	Place de Boëncourt			1	1
CAHON-GOUY	Rue de Saigneville	2	1	1	4
ERCOURT	Place du Château	1	1	1	3
GREBAULT-MESNIL	Rue de l'église	1	1	1	3
HUCHENNEVILLE	Rue Lucien Dufossé	3	1	2	5
	Limercourt			1	1
	Déchèterie	1	1	1	3
MIANNAY	Ruelle du cimetières	2	2	2	6
MOYENNEVILLE	Route de Miannay	2	1	2	5
	Bouillancourt s/M	1	1	1	3
QUESNOY LE MONTANT	Stade de foot	2	2	2	6
SAINT-MAXENT	Salle des fêtes	2	1	1	4
TOEUFLES	Place du Hamel	1	1	1	3
TOURS EN VIMEU	Rue des écoles	3	2	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>15 lieux</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>65</b>

CP = Corps plats (papiers, cartons) / CC = Corps Creux (plastiques, aluminium, acier) / CV = Verre

Suite à des problèmes récurrents de recyclables mis en ordures ménagères, une colonne corps plats a été déposée chez AGROTEC et deux colonnes (Corps creux et Verre) chez JOCQUIN.

✓ Les déchets verts « D.V. »

Les déchets verts ne sont pas collectés par la C.C.V. La filière privilégiée étant le compostage individuel ou à défaut l'apport volontaire des déchets verts en déchèterie.

Cependant, 7 communes ont mis en place une prestation de collecte en porte à porte : Aigneville, Béthencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Tully et Woincourt. Quatre d'entre elles utilisent le matériel (benne à ordures ménagères) mis à disposition par la CCV sous condition de la signature d'une convention annuelle : Friville-Escarbotin, Fressenneville, Tully et Woincourt).

Les déchets verts collectés en porte à porte par les agents communaux (sauf pour la commune de Woincourt) sont transportés chez la société Métostock Environnement pour un traitement sur l'aire de compostage de cette société.

Les déchets verts collectés en porte à porte sur la commune de Woincourt sont transportés sur la plateforme de compostage de l'ESAT-EA de Woincourt.

Les branchages collectés et détournés en provenance des communes ou des usagers, sont transportés et traités sur la plateforme de broyage de Bourseville. Les mulchs produits dans cette unité sont traités et étalés sur la zone de plantation de Bourseville, sur les différents espaces verts gérés par la C.C.V ou donnés aux différents établissements scolaires pour leur compostage.

✓ **La collecte des encombrants « Enc. »**

Secteur Est :

Les encombrants sont collectés 1 fois par an en porte à porte à raison de 4 mercredis en septembre selon les 4 zones établies pour la collecte des ordures ménagères.

Secteur Ouest :

Les encombrants sont collectés 4 fois par an en porte à porte selon le planning définit dans le calendrier annuel.

✓ **Les piles et les cartouches d'imprimante**

Les piles et les cartouches sont collectées en apport volontaire dans les mairies et les écoles volontaires. Elles sont ensuite déposées sur la déchèterie pour leur traitement.

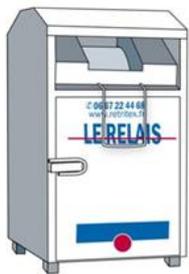
CONIBI collecte les cartouches de bureau de la C.C.V.

✓ **Les Textiles – Linges — Chaussures « T.L.C »**

Depuis la signature d'une convention avec LE RELAIS 80 et ECOTLC, la collecte en apport volontaire des T.L.C. est formalisée sur le territoire.

L'association Le relais 80 assure la collecte des textiles usagés sur 19 points d'apports volontaires répartis sur l'ensemble du territoire dont la déchèterie METOSTOCK à Feuquières-en-Vimeu et celle des Croisettes.

Localisation :



Communes	Adresse	Nombre de conteneurs
Acheux en Vimeu	Rue du haut – En face de l'église	1
Bourseville	Gaston Leroy	1
Béthencourt-sur-Mer	D19 Recyclerie	1 1
Feuquières-en-Vimeu	Déchèterie - Avenue du Vimeu Vert Carrefour - Rue Duschesne de la Motte	1 4
Fressenneville	Place du marché	1
Friville-Escarbotin	Aldi - rue Claude Debussy	2
	Leader Price - rue Henri Barbusse	2
	Netto - rue Frédéric Chopin	1
	Intermarché – ZA Le Parc	3
Moyenneville	Place de la mairie	1
Huchenneville	Déchèterie – Rue de Courthezon	1
Quesnoy le Montant	Rue de Campagne – Près du terrain de tennis	1
Saint-Maxent	Rue de la Mairie - Dans la cour	1
	Animalerie	1
Toeuffles	Place du Hamel – Point d'apport volontaire	1
Valines	D 365 – Face rue Pierre et Marie Curie	1
Woincourt	Mairie	1
<b>TOTAL</b>		<b>26</b>

Ces textiles, linges, chaussures sont valorisés à 55% par réemploi (dont 49% à l'export et 6% pour les boutiques Ding Fring) et à 35% par recyclage (dont 10% pour la production de chiffons d'essuyage et 25% transformés en matières premières).

**En 2017, ce sont 118 tonnes de TLC qui ont été collectés sur le territoire de la C.C.V.** Pour rappel, en 2014 : 40 tonnes ; en 2015 : 108 tonnes, en 2016 : 129 tonnes.

#### 4. Bilan des tonnages 2017

✓ Pour l'ensemble des flux

FLUX (Population 23 345 hab.)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclable sec hors Verre	Déchets de déchèterie ZAVI*	Déchets de déchèterie Croisettes*	Encombrants	Déchets verts	T.L.C.	Total
Type de collecte Secteur Est	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	/	Apport volontaire	
Type de collecte Secteur Ouest	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	
Tonnage (t) 2017	5 597	942	1 413	7 785	1 404	332	695	118	18 287
Evolution 2017/2016 (%)	-0,81%	-2,32%	5,70%	16,85%	-3,20%	-3,08%	-14%	-9,32%	7,51%
Ratios kg/hab. 2017	240	40	61	434 Sectorisé	248 Sectorisé	14	30	5	783

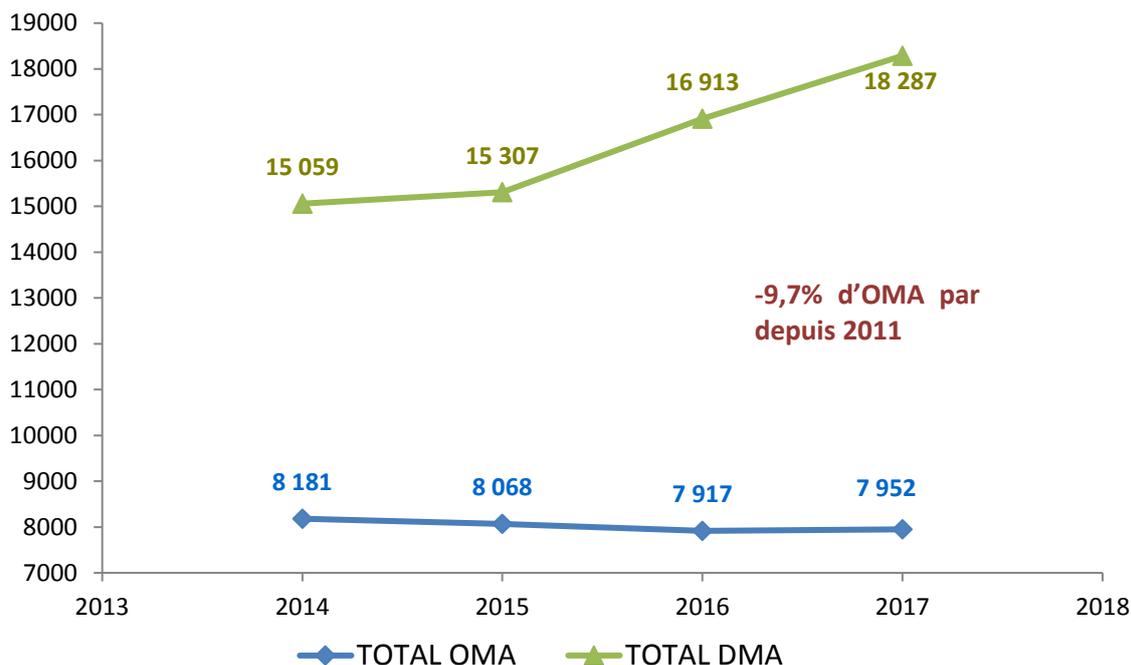
\*gravats inclus – Les DV et les ENCOMBRANTS apportés par les collectivités sont comptabilisés hors déchèterie ainsi que les TLC.

Pour tous les calculs de ratios, la population de la C.C.V. retenue est celle de la population définie pour la matrice des coûts de l'ADEME soit **23 345 habitants**. La population départementale 2012 est de 570 741 habitants.

Nous constatons une baisse, même très légère, des ordures ménagères et du verre. Les recyclables sec hors verre augmentent de 5,70% ce qui est plutôt favorable car cela signifie que le tri est davantage fait et que l'extension des consignes du plastique a permis de capter une part d'emballages qui finissaient dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

Les tonnages en déchèteries continuent d'augmenter. On notera une légère baisse sur celle des Croisettes, sûrement due à un transfert de déchets vers celle de la ZAVI suite à la fusion.

✓ Evolution des tonnages de 2014 à 2017



OMA = Ordures ménagères et assimilés / DMA = Déchets ménagers et assimilés (OMA + tous les autres déchets collectés)

Les ratios sont calculés avec la population C.C.V. utilisée dans la matrice = **23 345 habitants**

Ratios en kg/hab./an				
	CCV	CCV	SOMME	FRANCE
	2017	2016	2012	2013
<b>OMA</b>	<b>341</b>	337	386	345
<b>DMA*</b>	<b>783</b>	776	639	573

\*en tenant compte des gravats

Le ratio de déchets ménagers et assimilés entre 2017 et 2016 a légèrement augmenté dû à l'augmentation des tonnages collectés en déchèteries.

Nous sommes néanmoins inférieurs aux ratios départementaux et nationaux pour les OMA.

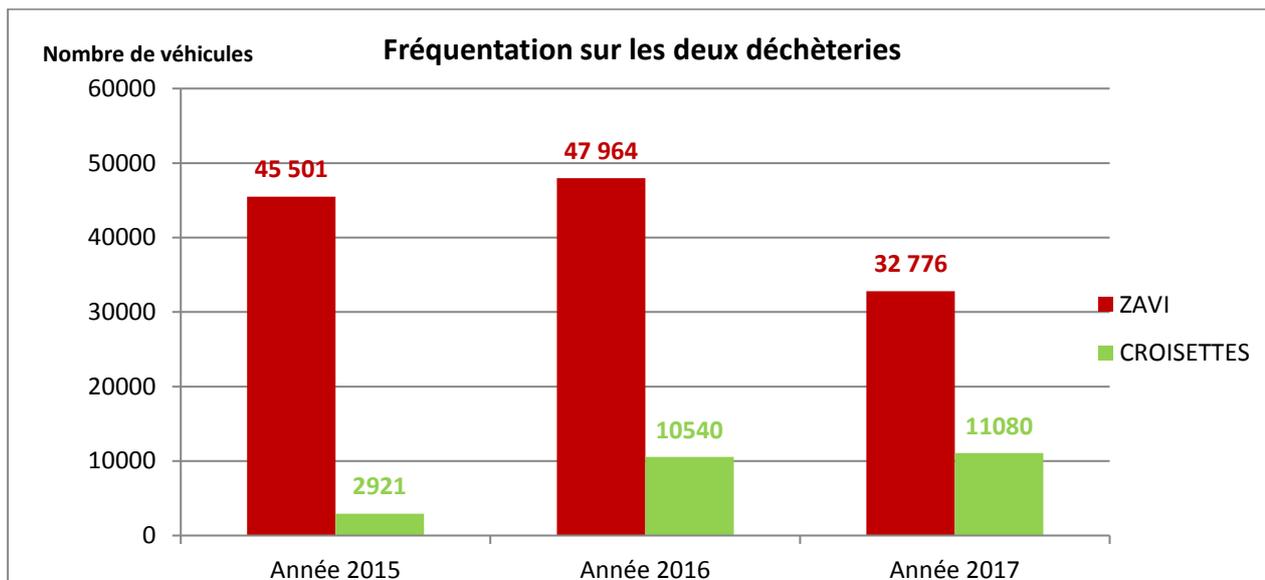
Déchets Ménagers et Assimilés : DMA = 18 287 tonnes - 783kg/hab/an						
Déchets occasionnels 10 335 tonnes – 442 kg/hab/an				Déchets de routine : OMA 7 952 tonnes - 340 kg/hab/an		
				Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 5 597 tonnes - 240 kg/hab/an Mode de traitement principal : <b>Enfouissement</b>		Déchets collectés sélectivement 2355 tonnes - 101 kg/hab/an
Déchèteries 9 190 tonnes 393 kg/hab/an	CS Déchets verts et Biodéchets 695- tonnes 30kg/hab/an	CS Encombrants 332 tonnes 14 kg/hab/an	CS autres déchets (TLC) 118 tonnes 5 kg/hab/an	CS Recyclables secs 1 413 tonnes 61 kg/hab/an	CS Verre 942 tonnes 40 kg/hab/an	

Pour rappel, l'objectif de la Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, fixe une baisse de – 7% des ordures ménagères et assimilés à l'issue des Programmes Locaux de Prévention Déchets.

**A l'issue de cette année 2017, nous arrivons à – 9,70 % depuis 2011**

## 5. Zoom sur les déchets des déchèteries

### ✓ La fréquentation



Sur la déchèterie de la ZAVI, le pont bascule a été en panne pendant trois mois. Les données 2017 sont donc faussées. Si nous prenons les données de 2016, sur les trois mois manquants, nous serions à 47 065 véhicules enregistrés.

Le taux de fréquentation n'est pas toujours en corrélation avec les tonnages réceptionnés.

### ✓ Les tonnages par flux

FLUX DECHETS		Tonnes ZAVI	Tonnes Croisettes	FLUX DECHETS		Tonnes ZAVI	Tonnes Croisettes	
HUILES ALIMENTAIRES			1,09	Déchets en bennes	ENCOMBRANTS	1 385,87	389,38	
HUILES MOTEURS		4,94	1,60		DECHETS VERTS	3 049,41	552,18	
Déchets Diffus spécifiques ECODDS	EVS		0,91		BOIS	484,71	66,6	
	PATEUX		4,99		CARTONS	89,13	34,32	
	AEROSOLS		0,11		FERRAILLE	146,44	38,32	
	PHYTO		0,05		GRAVAT	2 403,24	178,56	
	ACIDES		0		D.E.A.		46,56	
	BASES		0,01		D.E.E.E.	GEMF	19,39	9,59
	COMBURANTS		0,01			GEHF	18,53	12,17
	AUTRES LIQUIDES		0,22			PAM	19,07	10,83
				ECRANS		20,16	11,81	
			REEMPLOI	5,17		3,2		
Déchets diffus spécifiques Hors ECODDS	EVS	10,27	1,54	CAPSULES		0		
	PATEUX	21,06	1,74	THUYAS		15,14		
	AEROSOLS	0,72	0,12	BOUTEILLES DE GAZ		14,74		
	PHYTO		0,06	VERRE	33,58			
	NON IDENTIFIES		1,38	AMIANTE	41,2			
	MATERIAUX SOUILLES		0,05	PNEUS	15,38	1		
	AUTRES LIQUIDES	11,66	1,43	PNEUS ALIPUR	0	2,52		
	RADIO		0,02	PILES	0,74	0,52		
	BATTERIES	3,06	1,69	CARTOUCHES		0		
	LAMPES	1,42	0					
<b>Année 2017</b>						<b>Tonnes ZAVI</b>	<b>Tonnes Croisettes</b>	
<b>Total déchets de la déchèterie hors gravats</b>						<b>5 382</b>	<b>1 226</b>	
<b>Total déchets de la déchèterie</b>						<b>7 785</b>	<b>1 404</b>	
						<b>9 190</b>		

Pour la déchèterie Les croisettes, on peut mettre en avant le transfert de 50 tonnes d'encombrants vers les Déchets d'Éléments et d'Ameublements suite à la mise en place de la benne Ecomobilier

✓ **Les horaires d'ouverture au public**

**Déchèterie des Croisettes**

Le haut de quai est géré en régie par la C.C.V. avec un gardien titulaire en poste et un agent remplaçant (mutualisation avec le service des Espaces Verts).

	HORAIRE D'ÉTÉ DU 1 avril au 30 septembre		HORAIRE D'HIVER DU 1 octobre au 31 mars	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h15-12h00	FERME	8h15-12h00	FERME
Mercredi	9h15-12h30	13h30-18h30	FERME	13h45-17h30
Vendredi	FERME	13h45-18h30	FERME	14h15-18h00
Samedi	9h15-12h30	13h30-18h30	9h15-12h30	13h30-17h30

La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés.

Le bas de quai est confié à des prestataires privés sélectionnés suite à des marchés publics.

**Déchèterie de la ZAVI**

La C.C.V. a conclu une DSP pour l'exploitation de la déchèterie avec l'entreprise METOSTOCK ENVIRONNEMENT.

	HORAIRE D'ÉTÉ DU 15 avril au 31 octobre		HORAIRE D'HIVER DU 1 Novembre au 14 avril	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	13h30-18h30	FERME	13h30-17h00
Mardi	FERME	13h30-18h30	FERME	13h30-17h00
Mercredi	9h00-12h00	13h30-18h30	FERME	13h30-17h00
Jeudi	FERME	13h30-18h30	FERME	13h30-17h00
Vendredi	9h00-12h00	13h30-18h30	9h00-12h00	13h00-17h00
Samedi	9h00-18h30		9h00-17h00	

La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés.

**C. Prévention des déchets ménagers et assimilés**

**1. Bilan des actions réalisées en 2017**

✓ **Promouvoir le compostage domestique auprès de foyers**

La collectivité propose la vente de composteurs de 400L et 600L.

**Etat initial** : 493 foyers ont acheté un composteur entre décembre 2009 et mai 2012 (avant l'engagement dans le P.L.P.)

**Vente de composteurs en 2017** : 39 (48 en 2016)

**Bilan 31/12/2017** : entre 2009 et 2017, ce sont 882 composteurs qui ont été vendus soit un taux d'équipement de 8%

✓ **Promouvoir le compostage auprès des établissements scolaires et maison de retraite**

En parallèle de la mise en place du compostage, des animations sont systématiquement réalisées par l'association « Le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement ».

Ces animations d'une durée de 3h se déroulent dans divers lieux afin d'appréhender au mieux les différentes thématiques :

- en salle : définition d'un déchet, du tri, exposition de compost,



découverte du rôle des animaux décomposeurs

- en cuisine pour le tri au sein de la cantine
- sur la zone de compostage de l'établissement

Enfin, l'ensemble du personnel, la direction, les agents de cuisine et les agents techniques sont formés aux pratiques du compostage.

Le collège Gaston Vasseur de Feuquières-en-Vimeu :

**Démarrage** : septembre 2013

**Matériel** : 6 composteurs de 2000 L

**Résultats** : 10 tonnes de déchets compostés

Arrêt du compostage dans l'établissement en 2016 du au départ en retraite de l'agent technique et d'un changement de direction.

Malgré cet arrêt, chaque année (en janvier 2017 puis en septembre 2017) les 5 classes de 6<sup>ème</sup> sont sensibilisé au tri, au recyclage et au compostage.



Le collège La Rose des vents de Friville-Escarbotin :

**Démarrage** : mai 2014

**Matériel** : 6 composteurs de 2000 L

**Résultats** : 5 tonnes de déchets compostés

La restauration collective à Friville-Escarbotin :

**Démarrage** : Septembre 2015

**Matériel** : 4 composteurs de 900 L

**Résultats** : 2 tonnes de déchets compostés

**Les +** : adaptation au sein de la cuisine puisque les entrées sont désormais servies dans un plat commun et non plus à l'assiette.

Les 4 écoles de Friville-Escarbotin :

L'école Primaire Marcel Pagnol, l'école maternelle Charles Perrault, l'école élémentaire Victorien Girot et l'école Guillaume Apollinaire de Friville-Escarbotin réalisent désormais le compostage.

Matériel : 1 ou 2 composteurs de 400 L afin de composter les restes des goûters des enfants.

En janvier 2017, les élèves de l'école Guillaume Apollinaire ont pu se familiariser au compostage grâce à une intervention sur 2 jours du CPIE.

La maison de retraite de Friville-Escarbotin :

**Démarrage** : Mai 2014

**Matériel** : 3 composteurs de 900 L

**Résultats** : en 2014 : 220kg/mois de déchets compostés

En 2015 : 140kg/mois de déchets compostés

En 2016 : 168kg/mois de déchets compostés

Le compost obtenu est utilisé pour le potager entretenu par les résidents de la maison de retraite.



✓ **Sensibiliser aux enjeux environnementaux**

Le collège « la rose des vents » à Friville-Escarbotin :

En mars 2017 (tout comme en 2015 et 2016), dans le cadre de la liaison école-collège et des olympiades une animation dans chaque collège a été réalisée via 3 ateliers pour acquérir les réflexes éco-citoyen :

- le bar à eau
- le jeu stop déchets
- un film sur le développement durable

### Le collège « Gaston Vasseur » à Feuquières-en-Vimeu

En janvier 2017 puis en septembre 2017, le CPIE est intervenu afin de sensibiliser les 5 classes de 6<sup>ème</sup> au tri, au recyclage et au compostage.

Un très bon retour de la part des élèves et du collège.

### Les éco-gestes au « Centre Relais » de Friville-Escarbotin

Le Centre Relais est un centre de formation d'adultes. Il travaille à la fois sur des dispositifs qualifiant en commerce et aide à la personne et sur des dispositifs d'insertion professionnelle comme le Programme d'Action Locale.

Lors des parcours Programme d'Action Locale, plusieurs thématiques sont abordées dont l'éducation à la citoyenneté. Dans ce cadre, les animations éco-gestes ont leur justification.

Les groupes sont composés de 14 personnes adultes de toutes tranches d'âge.

Ainsi le 14 juin et le 11 juillet 2017 (tout comme en 2016) le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement a réalisé ces animations éco-gestes.

### La fête des fleurs à Fressenneville et à la Maison Familiale Rurale à Yzengremer

Lors de ces 2 journées (le 8 mai et le 14 mai 2017), la communauté de communes fait intervenir le CPIE afin d'informer et de sensibiliser la population au compostage.

### Le stop pub

L'objectif du stop-pub est de réduire les quantités de papiers non lus dans les boîtes aux lettres.

En 2012 et 2013, le stop-pub était intégré dans le bulletin communautaire et distribués aux 10 000 foyers du territoire.

En avril 2016, un bulletin spécial déchets a été édité et remis à l'ensemble de la population. Le stop pub était intégré dans ce bulletin.

Le stop-pub est toujours disponible à l'accueil de la collectivité



Sur le secteur Est de la collectivité, 426 foyers ont collé le STOP PUB

- ✓ Promouvoir le réemploi des objets de la vie quotidienne



Janvier 2015 : première collecte de la recyclerie du Vimeu.

Avril 2015 : mise en place du container de la recyclerie sur la déchèterie de la ZAVI et août 2015 pour la déchèterie des Croisettes.

En tonnes	Apport sur site	Apport en déchèteries	Enlèvement à domicile
2015	23,440	3,640	26,006
2016	28,310	11,883	48,189
<b>2017</b>	<b>30,162</b>	<b>8,364</b>	<b>40,207</b>
Variation 2017/2016	6,54%	-29,61%	-16,56%

En 2017, un avenant à la convention terminée le 31/12/2017 a été signé pour ne tenir compte que des tonnages et non plus du nombre d'enlèvement.

### ✓ Actions d'exemplarité

#### La dématérialisation et la sensibilisation des agents :

Depuis octobre 2015, l'envoi de toutes les pièces transmises à la trésorerie se fait en dématérialisation : document comptable, document RH (fiche de paie).

Pour les marchés publics, les documents de consultations d'entreprises sont envoyés via Somme Marché Public (plate-forme de dématérialisation).

De plus, la signature électronique pour les élus a été mise en place.

#### L'éco pâturage :

La gestion des espaces verts du territoire est une préoccupation environnementale sans cesse marquée par des techniques toujours plus à la pointe de la technologie et qui tendent vers une gestion durable harmonisée. Ainsi la gestion différenciée, le plan zéro phytosanitaire sont des méthodes mises au service d'une gestion raisonnée et durable des espaces verts.

La gestion différenciée par la technique de l'éco-pâturage, permet d'entretenir de manière écologique les espaces verts, sans utiliser d'engins mécaniques.

Ainsi, le 27 janvier 2016 la convention entre l'éleveur et la CCV a été signée.

Une soixantaine de moutons seront mobilisés pendant les cinq prochaines années sur plus de 47 000 m<sup>2</sup> de terrain. Principalement sur la zone industrielle de Feuquières-en-Vimeu mais aussi à Bourseville ou sur le terrain de l'ancienne piscine de Friville-Escarbotin.

Cette convention permet à l'éleveur de développer son activité et à la collectivité de faire des économies sur l'entretien de ces parcelles. Enfin, le pâturage à l'avantage de ne pas produire de déchets verts, ne fait pas de bruit et améliore le bilan carbone de la gestion des espaces verts.

## **2. Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés**

Soient  $T_{2010}$  les tonnages de déchets ménagers et assimilés (hors déchets de déchèterie) en 2010 et  $T_{2017}$  les tonnages de l'année 2017.

L'indice des tonnages en 2017, base 100 en 2010, est égal au produit de  $\frac{T_{2017}}{T_{2010}} \times 100$ .

Date	2010	2017
Tonnage DMA hors déchèterie	12 758	9 097
<b>Indice de réduction des DMA</b>	100	<b>71</b>
Tonnage OMA	8 724	7 952
<b>Indice de réduction des OMA</b>	100	<b>91</b>

## II. Les indicateurs techniques relatifs au traitement

### A. Traitement des déchets ménagers et assimilés

#### 1. Localisation et nature des traitements

Type de déchets hors déchèterie	Collecteur	Centre de tri ou regroupement	Localisation des unités de traitement	Nature du traitement	Eco-Organisme
Les Ordures ménagères résiduelles	Régie	Metostock	Centre d'enfouissement technique IKOS	Stockage	
Les encombrants	Régie	Métostock	Centre d'enfouissement technique IKOS	Stockage	
Les Papiers, Journaux, Revues, Magazines	VEOLIA PROPLETE / Régie	VEOLIA à Amiens (80136) / Métostock	U.P.M. Papeterie de la Chapelle Darblay à Grand Couronne (76530) / Véolia	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE ECOFOLIO
Les emballages cartons	VEOLIA PROPLETE / Régie	VEOLIA à Amiens (80136) / Métostock	OTOR PICARDIE cartonnerie de Contoire-Hamel (80500)	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE Barème E
Les emballages alimentaires	VEOLIA PROPLETE / Régie	VEOLIA à Amiens (80136) / Métostock	REVIPAC Paris	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE Barème E
Les emballages plastiques	VEOLIA PROPLETE / Régie	VEOLIA à Amiens (80136) / Métostock	Véolia Amiens	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE Barème E
Les emballages aluminium	VEOLIA PROPLETE / Régie	VEOLIA à Amiens (80136) / Métostock	REGAL AFFIMET à Compiègne	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE Barème E
Les emballages en acier	VEOLIA PROPLETE / Régie	VEOLIA à Amiens (80136) / Métostock	ARCELOR MITTAL à La Plaine St Denis (93212)	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE Barème E
Les emballages en verre	VEOLIA PROPLETE / Régie	Transfert au centre de Arry / Métostock	O.I. Manufacturing à Villeurbanne (69611)	Recyclage/ Valorisation matière	ADELPHE Barème E
Les Textiles Linges Chaussures	LE RELAIS 80	LE RELAIS 80 à L'Etoile (80830)	Les boutiques DING FRING La filière de matériaux d'isolation METISSE	Valorisation matière	ECO TLC
Type de déchets en déchèterie	Collecteur	Centre de tri ou regroupement	Localisation des unités de traitement	Nature du traitement	Eco-Organisme
Encombrants	METOSTOCK ENVIRONNEMENT		IKOS ENVIRONNEMENT (76)	Stockage	
Déchets verts	METOSTOCK ENVIRONNEMENT		METOSTOCK ENVIRONNEMENT (80)	Valorisation matières Compostage	
Bois	METOSTOCK ENVIRONNEMENT		UPM Grand Couronne (76)	Valorisation matière	
Métaux	METOSTOCK ENVIRONNEMENT		CFF Pont Rémy (80)	Valorisation matière	
Cartons	METOSTOCK ENVIRONNEMENT		CDIF Pierrefitte (93)	Valorisation matière	
Gravats	VEOLIA PROPLETE		COLAS Abbeville (80)	Valorisation remblais routier	
Comburant	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Neutralisation	ECO DDS
Acide/base/ solvant	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Neutralisation	ECO DDS
Aérosols	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation matière	ECO DDS
Phytosanitaire	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation énergétique	ECO DDS
Pâteux	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation énergétique	ECO DDS
Emballage vide souillé	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation énergétique	ECO DDS

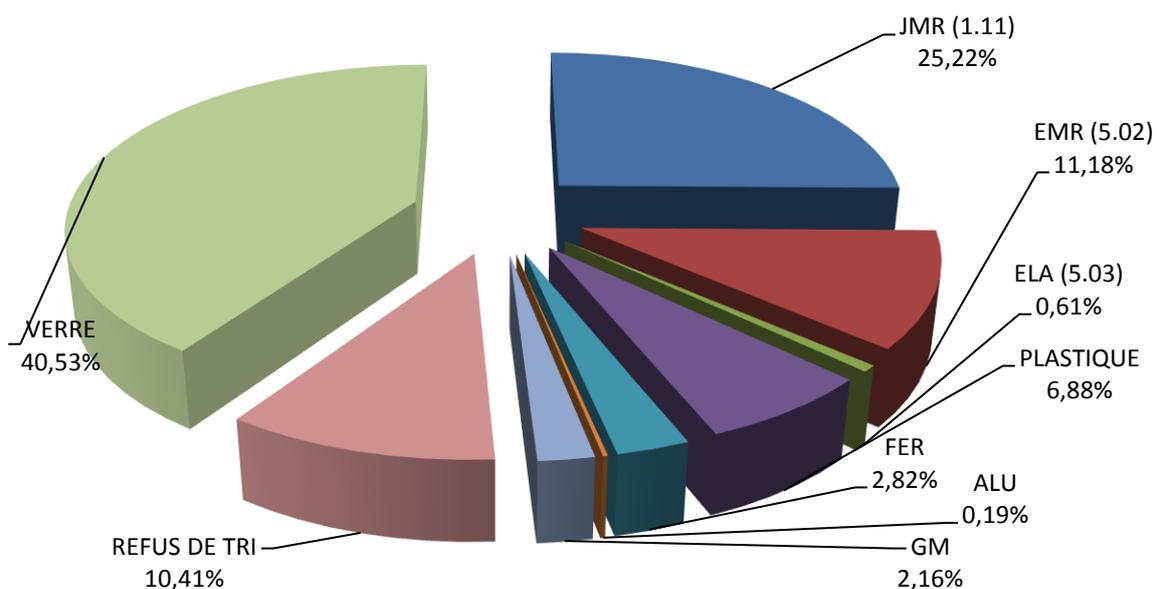
Produit non identifié	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Regroupement	
Radiographie	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation matière	
<b>Type de déchets en déchèterie</b>	<b>Collecteur</b>	<b>Centre de tri ou regroupement</b>	<b>Localisation des unités de traitement</b>	<b>Nature du traitement</b>	<b>Eco-Organisme</b>
Matériaux souillés	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation énergétique	
Batterie	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation matière	
Autre DDS liquide	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Incinération	
Huiles alimentaire usagée	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation énergétique	
Huiles moteur usagée	ORTEC ENVIRONNEMENT		TDR à Villers bretonneux (80)	Valorisation énergétique	
Lampes / ampoules	RECYLUM		PRESTATAIRES RECYLUM	Valorisation matières, ou énergétique ou stockage	RECYLUM OCA3DE
Cartouches	COLLECTORS		PRESTATAIRES COLLECTORS	Réemploi en cartouches	COLLECTORS
Capsules Nespresso	COLLECTORS		PRESTATAIRES COLLECTORS	Valorisation matière	COLLECTORS
Piles	COREPILE		PRESTATAIRES COREPILE	Valorisation matière	COREPILE
Pneus	GOMMAGE		RAMERY ENVIRONNEMENT (62) HENRY RECYCLAGE (76)	Valorisation matière	ALIAPUR
Thuya	SN PM		SN PM à Flipou (27)	Valorisation matière	
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	VEOLIA PROPRETE	VEOLIA à Amiens (80136)	<u>Gros Electroménagers Froids</u> Envie 2E NORD COOLREC-LESQUIN (59) <u>Gros Electroménagers Hors Froid</u> : BAUDELET BLARINGHEIM (59) <u>Ecrans</u> : ENVIE 2E NORD - COOLREC LESQUIN (59) <u>Petits appareils en mélange</u> : VEOLIA – TRIADE - GONNESSE (95)	Valorisation matière	ECO SYSTEME OCAD3E
Bouteilles de gaz	TOTALGAZ ANTARGAZ PRIMAGAZ BUTAGAZ		TOTALGAZ ANTARGAZ PRIMAGAZ BUTAGAZ	Réemploi des bouteilles de gaz et valorisation matière	
Déchets d'équipements d'Ameublement	VEOLIA PROPRETE	VEOLIA à Amiens (80136)	EGGER Panneaux & décors à Rambervillers (88) Recyp matalas Europe à Mortagne sur sèvre (85)	Valorisation matière	ECOMOBILIER

## 2. Taux de valorisation matière des recyclables secs

### ✓ Bilan 2017 des recyclables secs triés

	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Année 2017
<b>Tonnes entrées</b>	345,28	337,10	353,20	346,32	1 381,90
<b>Tonnes triées</b>	<b>345,28</b>	<b>337,10</b>	<b>353,20</b>	<b>346,32</b>	<b>1 381,90</b>
<b>JMR (1.11)</b>	146,28	142,60	167,48	129,73	586,09
<b>EMR (5.02)</b>	66,17	58,32	64,86	70,52	259,87
<b>PET Clair</b>	23,19	22,20	23,41	19,95	88,75
<b>PET Foncé</b>	3,77	3,44	3,46	3,09	13,76
<b>PEHD</b>	8,33	7,08	5,67	6,91	27,99
<b>ELA (5.03)</b>	2,47	5,75	3,80	2,23	14,25
<b>FER</b>	8,90	24,00	18,94	13,59	65,43
<b>ALU</b>	0,77	1,44	1,32	0,77	4,30
<b>GM (1.02)</b>	17,97	17,84	9,89	4,59	50,29
<b>Pots et Barquettes (PP)</b>	2,37	3,62	1,78	6,55	14,32
<b>Plastiques souples (PS)</b>	1,72	0,22	0,02	0,02	1,98
<b>Films plastiques</b>	3,10	1,98	2,45	5,45	12,98
<b>Refus de tri</b>	60,24	48,61	50,12	82,92	241,89
<b>Sous total RS</b>	<b>345,28</b>	<b>337,10</b>	<b>353,20</b>	<b>346,32</b>	<b>1 381,90</b>
<b>Verre</b>	217,96	260,52	232,36	230,96	941,96
<b>TOTAL</b>	<b>563,24</b>	<b>597,62</b>	<b>585,56</b>	<b>577,28</b>	<b>2 323,70</b>

### ✓ Répartition des matières triées (recyclables secs y compris le verre)



Si on ne prend pas dans le tonnage total le poids du verre, nous atteignons un taux de refus de tri de 17%.

✓ Bilan 2017 des recyclables secs valorisés

	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Année 2017
<b>Tonnes triées</b>	345,28	337,10	353,20	346,32	1 381,90
<b>Tonnes livrées</b>	<b>189,23</b>	<b>348,68</b>	<b>228,62</b>	<b>338,98</b>	<b>1 105,50</b>
<b>JMR (1.11)</b>	88,43	189,06	134,62	180,62	592,73
<b>EMR (5.02)</b>	35,58	55,44	56,14	56,42	203,58
<b>PET Foncé</b>	7,00	1,00	3,06	5,00	16,06
<b>PET Clair</b>	22,00	24,50	16,20	31,00	93,70
<b>PEHD</b>	7,00	11,50	3,00	6,26	27,76
<b>PP</b>	1,68	2,28	2,60	4,00	10,56
<b>PS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Film</b>	3,00	1,00	1,00	7,00	12,00
<b>ELA (5.03)</b>	18,54	0,00	0,00	11,02	29,55
<b>FER</b>	0,00	35,90	0,00	33,96	69,86
<b>ALU</b>	0,00	0,00	0,00	3,70	3,70
<b>GM (1.02)</b>	6,00	28,00	12,00	0,00	46,00
<b>Sous total RS</b>	<b>189,23</b>	<b>348,68</b>	<b>228,62</b>	<b>338,98</b>	<b>1 105,50</b>
<b>Verre</b>	<b>259,30</b>	<b>222,38</b>	<b>257,18</b>	<b>215,58</b>	<b>954,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>448,53</b>	<b>571,06</b>	<b>485,80</b>	<b>554,56</b>	<b>2 059,94</b>

Le taux de valorisation matière des recyclables secs en 2017 est de  $\frac{2060}{18287} \times 100 = 11 \%$  (12% en 2016).

Cette baisse du taux de valorisation est essentiellement due à l'augmentation des tonnages de la déchèterie.

Si on ne considère que les DMA hors déchèterie, nous obtenons un taux de recyclables secs de  $\frac{2060}{9098} \times 100 = 22 \%$  (contre 14 % en 2016).

Notre taux de refus de tri sur les emballages ménagers est de **17 %** (15% en 2016).

### 3. Taux global de valorisation matière des déchets ménagers

Les tonnages pris en compte pour calculer le taux de valorisation matière sont :

- ✓ Les recyclables secs (hors refus de tri)
- ✓ Le verre
- ✓ Les TLC
- ✓ Les déchets valorisables de la déchèterie (DEEE, Huiles, piles, cartouches, bois non traité, ferraille, cartons, batteries, radiographies, pneus, gravats, thuya, bouteilles de gaz, lampes, capsules Nespresso)
- ✓ Les déchets verts
- ✓ Les déchets ménagers spécifiques

	Total déchets	Déchets valorisables en tonne	Taux global valorisation matière en %
<b>2016</b>	16 913	5 144.27	30.41
<b>2017</b>	18 287	10 376	56.73

#### 4. *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage*

Sont concernés :

- ✓ Les ordures ménagères résiduelles
- ✓ Les encombrants en porte à porte
- ✓ Les encombrants des déchèteries

Soient  $T_{2010}$  les tonnages de déchets non dangereux non inertes en 2010 et  $T_{2017}$  les tonnages de l'année 2017.

L'indice des tonnages en 2017, basé 100 en 2010, est égal au produit de  $\frac{T_{2017}}{T_{2010}} \times 100$

Date	2010	2016	2017
Tonnage	8 044	8 856	7 704
Indice de réduction de déchets non dangereux admis en stockage	100	106	96

Pour rappel, l'année de référence du PLP est 2011. Par conséquent l'indice de réduction depuis 2011 est égal à **96 soit une baisse de 4 % des déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage.**

#### **B. Mesures prises pour prévenir et atténuer les effets préjudiciables à la santé sur l'homme et l'environnement des opérations de gestion des déchets**

La C.C.V dispose de deux déchèteries :

- La déchèterie Métostock à Feuquières-en-Vimeu gérée et exploitée par une société privée
- La déchèterie Les Croisettes gérée et exploitée en régie. Ouverture en juillet 2015 avec la volonté d'accueillir un maximum de flux de déchets issus des ménages mais aussi ceux des professionnels.

Des partenariats ont été engagés avec tous les éco-organismes correspondant aux flux acceptés afin de privilégier leur valorisation ou leur élimination dans le respect du Code de l'environnement.

### **III. Les indicateurs financiers**

#### **A. Modalités d'exploitation**

L'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets est réalisée

- Pour le secteur Est de la collectivité :
  - En régie pour la collecte des ordures ménagères et encombrants
  - Par des prestataires privés pour les collectes des recyclables, du verre et le traitement
  - En régie pour l'exploitation de la déchèterie
  - En régie pour l'animation des actions de préventions des déchets
- Pour le secteur Ouest de la collectivité :
  - En régie pour la collecte de l'ensemble des flux
  - Par des prestataires pour le traitement
  - Par un prestataire pour l'exploitation de la déchèterie
  - En régie pour l'animation des actions de préventions des déchets

## B. Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Selon le compte administratif 2017.

Dépenses	Montant €HT
Investissement	55 432
Fonctionnement	2 544 944

Le financement du service se fait à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et le budget général. Il n'existe pas de redevance spéciale pour les professionnels.

Cependant, les apports sur la déchèterie des Croisettes sont facturés aux professionnels pour un montant en 2017 de 1 358 €.

Les professionnels sous convention contribuent en payant proportionnellement à leurs apports selon une grille tarifaire.

## C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises

Prestation	Prestataire	Montant € HT 2017
Transfert et Transport des Omr et Encombrants	METOSTOCK	174 634 €
Traitement des Omr et des Encombrants	IKOS	222 262 €
Quai de transfert des recyclables	METOSTOCK	52 334 €
Collecte du verre	VEOLIA PROPLETE	12 282€
Collecte et tri des RSHV	VEOLIA PROPLETE	226 035€
Déchèterie de la ZAVI	METOSTOCK	447 015 €
Déchèterie Les Croisettes	VEOLIA PROPLETE	3 050 €
	ORTEC ENVIRONNEMENT	10 145 €
	METOSTOCK	60 795 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 208 552 €</b>

## D. Montant annuel des actions du programme local de prévention des déchets

Action	Prestataire	Montant € HT 2017
Animation compostage	CPIE	2 750€
Amortissement composteur	Interne	4 337€
Matériel pour compostage	Interne	20€
Animation éco-gestes	CPIE	400€
Animation bar à eau	Interne	3€
Recyclerie	Interne	46 273€
	<b>TOTAL</b>	<b>53 783€</b>

### E. Produits des droits d'accès pour les déchets apportés directement par les entreprises

Au 31 décembre 2016, huit entreprises sont signataires de la convention pour l'apport des déchets professionnels sur la déchèterie les Croisettes pour un produit total de **1 368€** en 2017.

### F. Montant global et détaillé des différentes aides publiques et soutiens des organismes agréés

Type d'aide	Financeurs	Montant de l'aide en € 2017
Contrat CUI-CAE	Etat	6 344 €
Subvention étude collecte	ADEME	27 363 €
Soutien année 2017 PLP	ADEME	21 502.80 €
Soutien à la tonne triée	ADELPHÉ	247 887.43€
Soutien au recyclage	ECOFOLIO	22 561.55€
Soutien à l'élimination		
Soutien à la tonne triée	OCAD3DE et Recylum	10 894.19 €
Soutien à l'investissement		
Soutien à la communication		
Soutien forfaitaire déchèterie	ECODDS	1 429.37
Soutien à la communication		
Soutien à la communication	ECOTLC	4 147.80 €
Soutien forfaitaire déchèterie	ECOMOBILIER	12 528.05€
Soutien à la communication		
<b>TOTAL</b>		<b>354 658.19 €</b>

### G. Montant global et détaillé des recettes perçues pour la vente des matériaux

Type de recette	Repreneurs	Montant de la recette en € 2017	Montant de la recette en € 2016
Vente des Journaux Revus Magasines	VEOLIA PROPTE	68 889.31 €	
Vente des emballages en carton	DS SMITH PACKAGING	22 785.29 €	
Vente des gros de magasin	VEOLIA PROPTE	2 086 €	
Vente des emballages alimentaires	REVIPAC	385.02 €	
Vente des emballages en plastique	VEOLIA PROPTE	22 727.40 €	
Vente des emballages en acier	ARCELOR MITTAL	8 886.88 €	
Vente des emballages en alu	AFFIMET	450.01 €	
Vente du verre	OI MANUFACTURING	36 364.17 €	
Vente des Cartons, Batteries, Ferraille (Déchèterie Métostock)	METOSTOCK ENVIRONNEMENT	5 662.36 €	
Vente des Cartons, Ferraille, (Déchèterie Les Croisettes)	METOSTOCK ENVIRONNEMENT	3 654.82 €	
<b>TOTAL</b>		<b>171 901.26 €</b>	<b>155 849 €</b>

La différence de recettes entre 2016 et 2017 est cohérente par rapport à l'augmentation de 6% des tonnages des emballages et du verre ; notamment due à l'extension des consignes de tri mise en place en avril 2016.

## H. Autres recettes

La vente des kits de compostage pour l'année 2017 a rapporté 800 € pour la régie (en 2016, 1 229€).

La vente des sacs déchets verts pour l'année 2017 a rapporté 3 700€ pour la régie (en 2016, 6 660€).

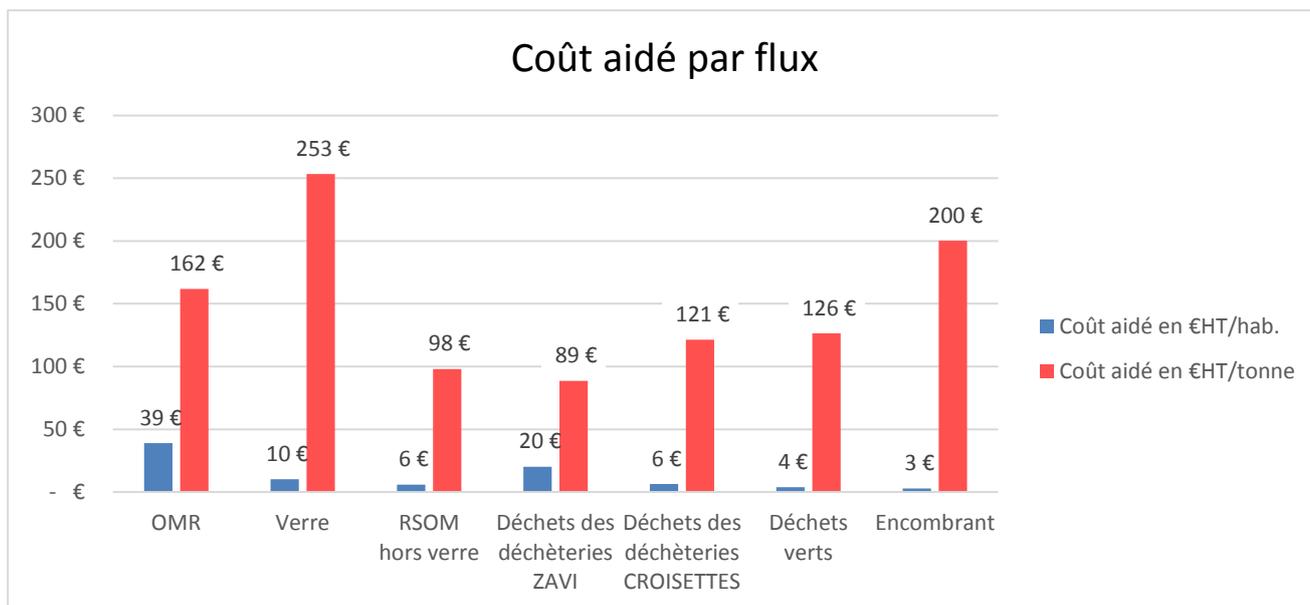
## I. Coûts aidés et analyse des évolutions de 2011 à 2016

Depuis l'engagement de la C.C.V dans un Programme Local de Prévention des Déchets (P.L.P.), le service de gestion des déchets complète la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice tient compte de toutes les dépenses et les recettes liées au service.

### 1. *Le coût aidé tous flux confondus et par flux*

Année 2017 Ct Euros HT	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries ZAVI	Déchets des déchèteries CROISSETTES	Déchets verts	Encombrants	Textile	
Coût complet	929 085 €	283 482 €	535 828 €	489 219 €	194 537 €	99 814 €	68 410 €	- €	2 600 376 €
Coût technique	928 845 €	247 118 €	409 608 €	483 237 €	190 883 €	95 874 €	68 410 €	- €	2 423 975 €
Coût partagé	921 111 €	241 044 €	152 968 €	477 402 €	171 866 €	95 874 €	68 410 €	-4 148 €	2 124 527 €
Coût aidé HT	906 127 €	238 601 €	138 308 €	470 072 €	147 189 €	86 903 €	66 455 €	-4 148 €	2 049 506 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	55 048 €	9 111 €	33 008 €	42 600 €	9 264 €	8 519 €	3 622 €	- €	161 172 €
Coût aidé TTC	961 174 €	247 712 €	171 316 €	512 672 €	156 453 €	95 422 €	70 077 €	-4 148 €	2 210 679 €
Montant des contributions	470 390 €	121 228 €	83 841 €	250 897 €	77 925 €	46 699 €	34 295 €	- €	1 085 274 €
Coût complet €HT/t	166 €	301 €	379 €	96 €	144 €	206 €	160 €		
Coût aidé €HT/t	162 €	253 €	98 €	89 €	120 €	125 €	200 €	-	131 €
Coût aidé €HT/hab	39 €	10 €	6 €	20 €	6 €	4 €	3 €	-	88 €
Coût aidé national €HT/hab	46	1,1 €	5	25					79

### 2. *Le coût aidé par flux en € HT/tonne et en € HT/hab*



- Un coût des OMR qui se situent en dessous de la fourchette interquartile du référentiel pour notre milieu mixte à dominante rurale : des tarifs intéressants de traitement et des charges de collecte optimisées avec la fusion explique ce coût.
- Les coûts du verre sont plus élevés que la moyenne. Cela s'explique par une collecte du verre en porte à porte sur le secteur ouest qui entraîne des charges élevées de collecte.
- Les coûts des RSOM se situent dans la fourchette interquartile du référentiel.

### 3. Comparatif des coûts 2016 de la CC Vimeu Vert et de la CC du Vimeu Industriel et analyse des coûts 2017

	Matrice 2016 CCVV	Matrice 2016 CCVI	Matrice 2017 CCV
Tonnes collectées (hors gravats)	2 943	11 919	15 626
Population desservie SINOE	5 649	17 920	23 345
Ratio en kg collectés/hab.	521	660	660
Coût complet par tonne	154	167	160
Coût technique par tonne	145	155	150
Coût technique par habitant	75	103	104
Coût technique total en € HT	428 230	1 842 942	2 423 975
<b>Coût aidé HT par tonne</b>	<b>122</b>	<b>113</b>	<b>127</b>
<b>Coût aidé HT par habitant</b>	<b>64</b>	<b>85</b>	<b>88</b>
Coût aidé total en € HT	359 894	1 527 256	2 049 506

Coût complet : Total des charges (charges techniques + charge de communication + charge de structure)

Coût technique : Ensemble des charges (structure, collecte, traitement, prévention, ...) moins les produits industriels (ventes de matériaux, ...).

Coût aidé : Ensemble des charges (structure, collecte, traitement, prévention, ...) moins les produits industriels (ventes de matériaux, ...) et les soutiens des sociétés agréées et les aides.

Le changement important en 2017 est l'extension du périmètre de prévention, collecte et traitement du service déchets avec la fusion des deux communautés de communes et la reprise en régie de la collecte des OMR et des encombrants du secteur Est.

- Le coût moyen aidé en € HT/habitant pour les collectivités de typologie mixte à dominante rurale est de **79 €** tous flux confondus, **le coût aidé pour la C.C.V est supérieur (88 €/hab.)**.  
Le coût aidé national moyen est de 93 € HT/habitant (Cf. *synthèse du référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets – ADEME Edition 2017*)

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer notre coût aidé :

- 1) Le mode de collecte en porte à porte des recyclables secs et du verre est plus coûteux qu'une collecte en apport volontaire.
- 2) Le schéma de collecte en multi matériaux est plus onéreuse qu'une collecte séparée des emballages.
- 3) Une hausse des tonnages issus des déchèteries.

A contrario, certaines caractéristiques de notre service ont un impact positif sur notre coût aidé :

- 1) La collecte hebdomadaire des OMR est moins coûteuse
- 2) Le mode de traitement par stockage reste le plus avantageux
- 3) Le nombre de déchèteries (2 déchèteries) est adapté pour nos 23 345 habitants
- 4) La hausse de 6% des emballages ménagers (suite à l'extension des consignes de tri du plastique) a permis des recettes supplémentaires de vente de matériaux.
- 5) Le taux de refus de tri de 17% est certes assez élevé mais néanmoins inférieur à la moyenne départementale.
- 6) Les actions de prévention des déchets se poursuivent avec une aide financière de l'ADEME pour la dernière année en 2017.

- Le coût complet moyen en HT/tonne pour les collectivités de typologie mixte à dominante rurale est de **195 €** tous flux confondus, **le coût complet pour la C.C.V. reste inférieur (160 €/tonne.)**.  
La collectivité a su maîtriser une partie des charges de structure en optimisant la collecte des OMR avec la reprise en régie du secteur Est

#### 4. Coût complet par étapes techniques

Charges 2017	€ arrondis	€/habitant
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>226 179</b>	<b>10 €</b>
Charges de structure	224 002	10 €
Charges de communication	2 177	0 €
<b>Charges techniques</b>	<b>2 374 197</b>	<b>102 €</b>
Prévention	57 705	2 €
Pré-collecte et collecte	1 245 976	53 €
Transport	290 289	12 €
Traitement	777 934	33 €
<b>Autre charges</b>	<b>2 292</b>	<b>0 €</b>
<b>Total charges HT</b>	<b>2 600 376</b>	<b>111 €</b>

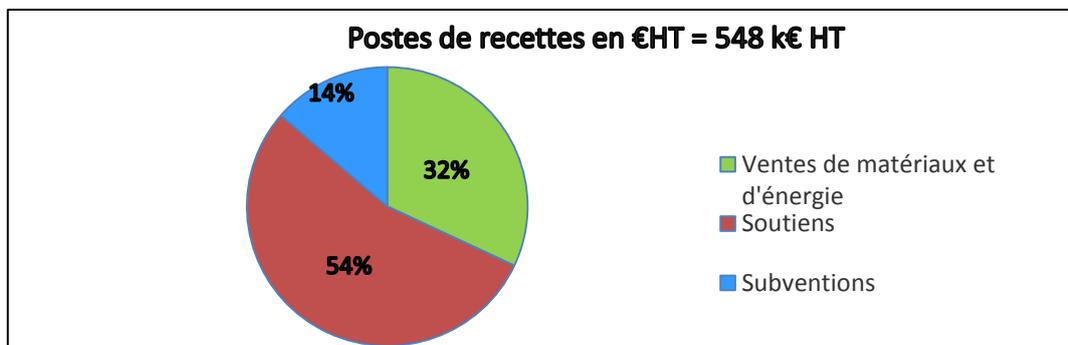
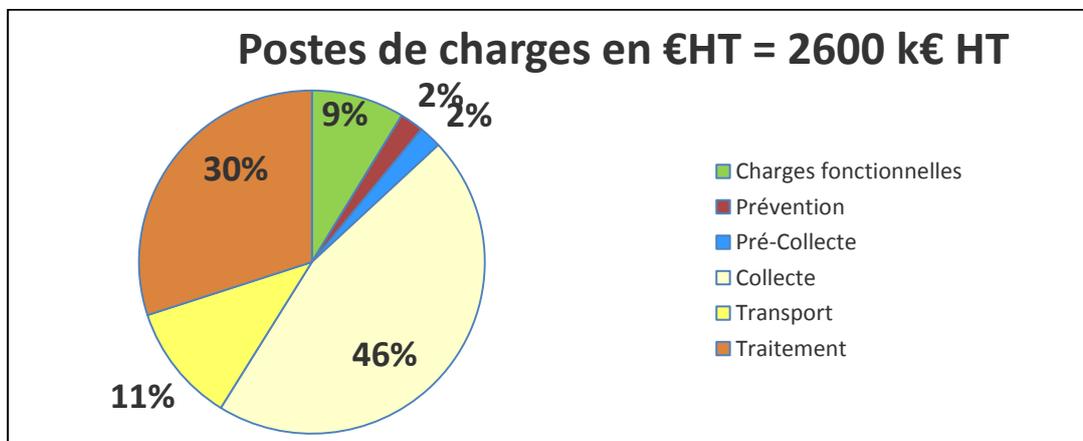
<b>TVA acquittée</b>	<b>161 172</b>	<b>7 €</b>
----------------------	----------------	------------

Produits 2017	€ arrondis	€/habitant
Recettes industrielles	176 401	8 €
Soutiens	299 448	13 €
Aides	75 020	3 €
<b>Total produits</b>	<b>550 870</b>	<b>24 €</b>

<b>Coût du service public 2017</b>	<b>2 210 679</b>	<b>95 €</b>
------------------------------------	------------------	-------------

<b>TEOM</b>	<b>1 083 916</b>	<b>46 €</b>
Redevance spéciale & facturations usagers	1 358	0 €
<b>Total Financement</b>	<b>1 085 274</b>	<b>46 €</b>

<b>Ecart coût et financement</b>	<b>1 125 405</b>	<b>48 €</b>
Taux de couverture	49%	



<b>Taux de couverture des charges par les produits</b>	<b>21 %</b>
--	-------------

